

L'entreprise sur le domaine public maritime

une formation



Animateur : Julien BELDA

Formateur à la police portuaire CNFPT - PACA

DESS Droit maritime et des Transports

Objet de la formation

Appréhender de manière pragmatique :

- Les problématiques liées à l'occupation du DPM
- Mesures juridictionnelle d'urgence

Pour qui ? Quelle que soit l'activité du port ou son statut (public, privé, mixte)
Elus, Directeurs, Chef de service, investisseurs.

Le but :

- Favoriser les investissement privés sur le domaine public
- Maintenir un contrôle satisfaisant sur les activités
- Parvenir à une réelle conciliation des intérêts publics /privés
- Plus d'équité, de qualité, de service, de création de richesse

**Une formation illustrés par des schémas
pour une approche pédagogique et efficace**

L'entreprise sur le domaine public maritime

I. L'origine des difficultés et les sources de malentendus Entreprise/Administration

Définition des contraintes traditionnelles du domaine public

Les catégories de biens présents sur le domaine public

Droits, pouvoirs et obligations du gestionnaire du domaine public

Les influences sur la vie de l'administration et de l'entreprise

II. Evolutions récentes du DPM et ses conséquences pratiques

Un droit ancien et complexe

Les évolutions modernes de la domanialité publique

Encourager les investissements par :

- les Droits Réels
- l'Hypothèque et le Crédit Bail
- les pratiques contractuelles

Favoriser les investissements
Concilier les intérêts publiques et privés

Modalités

- Formation sur ½ journée
- Lieux : dans votre ville ou dans nos locaux
- Cas pratiques et illustration par des jurisprudences
- Illustrations des propos par des schémas
- Adaptation à votre situation et possibilité de suivi post-formation

Pour tout devis ou complément d'information

Julien BELDA

contact@belda-consultant.com

Tel. 06 63 01 24 17

www.belda-consultant.com

